

Communiqué de presse

Berne, le 18 septembre 2022

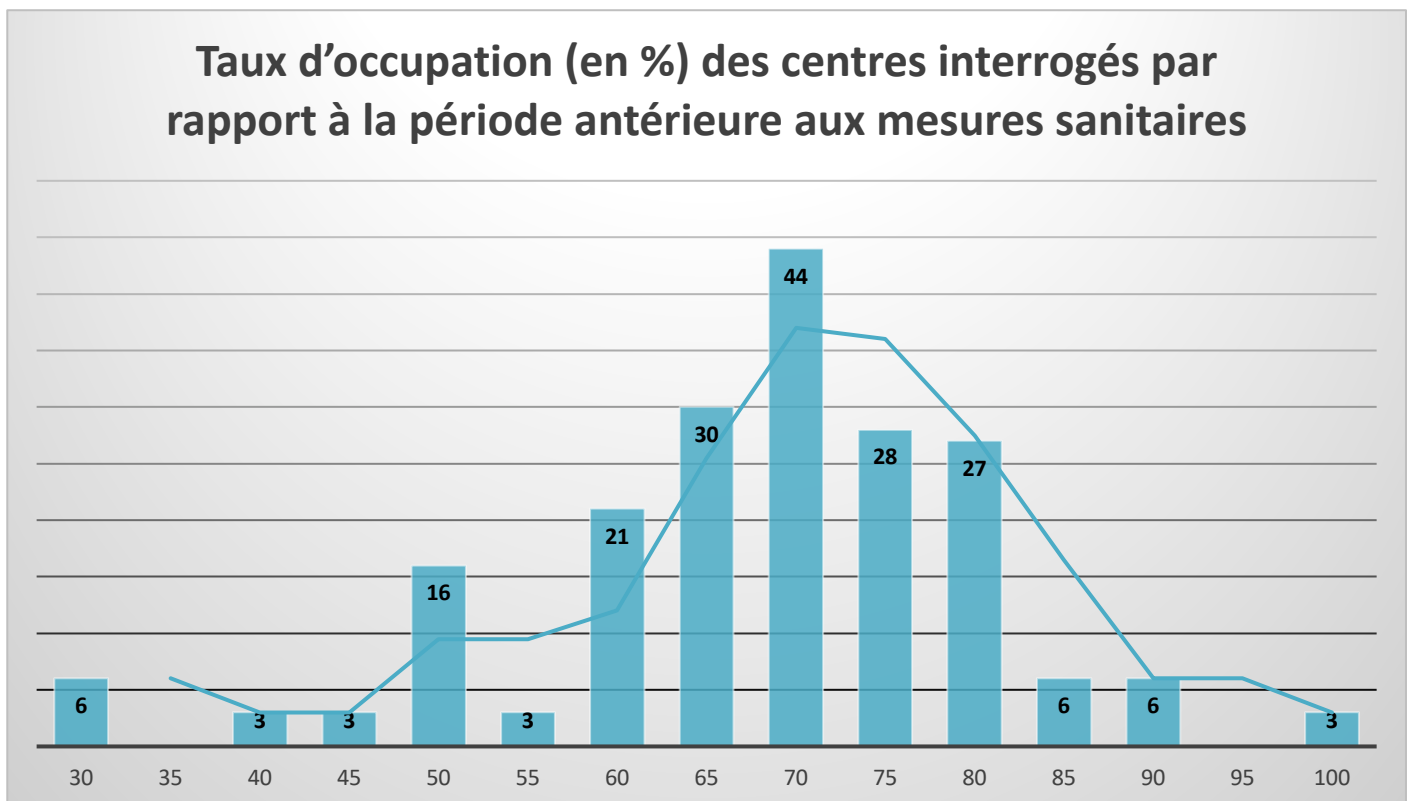
La FSCFS informe sur la situation économique de ses membres, liée aux conséquences à moyen et long terme des fermetures des entreprises durant la pandémie, au versement des indemnités pour cas de rigueur et aux prolongations d'abonnements consenties.

La FSCFS a effectué parmi ses membres un sondage représentatif qui reflète leur situation économique actuelle. 310 centres de fitness et de santé membres de la FSCFS en Suisse alémanique ont participé à ce sondage, ainsi que 73 centres en Suisse romande et 22 au Tessin.

Le sondage a été réalisé par le président de la FSCFS, Claude Ammann. Les questions du sondage étaient les suivantes:

Question 1: Quel est le taux d'occupation actuel de votre entreprise (nombre de client(e)s) par rapport à celui enregistré avant la crise du coronavirus?

Question 2: Avez-vous réussi à couvrir vos coûts fixes au moyen des indemnités pour cas de rigueur?



Effectifs actuels de client(e)s

Seuls trois des centres interrogés ont indiqué avoir retrouvé le même nombre de clients qu'avant les mesures liées au coronavirus. Le nombre actuel de client(e)s des membres de la FSCFS représente **68,61 %** des effectifs enregistrés avant le coronavirus; autrement dit, nos PME ont essuyé une perte de plus de **30 %** et ne l'ont pas encore comblée en ce début d'automne 2022.

Notre clientèle n'est pas journalière, comme dans d'autres branches, mais possède des abonnements à long terme. Un grand nombre des 30 % de client(e)s qui font défaut à nos centres sont des client(e)s de longue date. Beaucoup ont résilié leur abonnement en raison de l'incertitude présidant à l'automne et l'hiver de cette année. Cette perte de clientèle ainsi que les prolongations d'abonnements accordées pour les mois de fermeture (mesures liées au COVID-19) peuvent entraîner un manque de liquidités au sein de nos entreprises. De nouvelles restrictions l'hiver prochain auraient des conséquences funestes. La perte de 30 % du chiffre d'affaires met en péril notre existence.

Interruptions / prolongations d'abonnements forcées

Les prolongations d'abonnements exigées par la clientèle faussent encore ce résultat, car l'échéance ordinaire de renouvellement des abonnements est ainsi repoussée de plusieurs mois. Ainsi, les rentrées d'argent sont elles aussi reportées de plusieurs mois, entraînant une perte de revenus et un manque de liquidités. À cela s'ajoute le fait que plus de 30 % de notre clientèle n'est pas encore revenue, et qu'il nous faut d'abord la reconquérir. Toutes ces raisons peuvent entraîner des difficultés économiques, selon la manière dont les entreprises peuvent réduire leurs coûts.

Si l'on admet que, lors de la première période de fermeture (du 17 mars au 10 mai 2020), la clientèle des centres de la FSCFS était encore majoritairement disposée à se montrer conciliante, lors de la deuxième fermeture (du 22 décembre 2020 au 18 avril 2021), les demandes de remboursement ont dû être satisfaites à 100 % dans la grande majorité des centres.

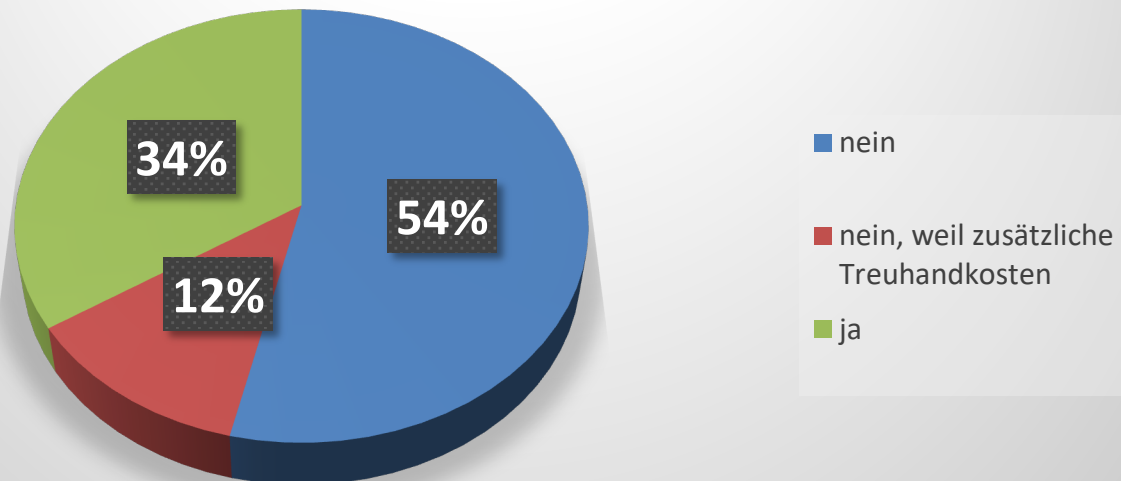
Base de calcul:

Première période, clientèle conciliante (solution à 50 %, c'est-à-dire prolongation de 50 % de la durée des abonnements). Deuxième période, calculée à 100 %. Il en résulte une valeur arrondie de cinq mois de prolongation des abonnements.

Pour un chiffre d'affaires annuel de CHF 1 336 000 000 (rapport de la branche 2020 de la FSCFS, à obtenir auprès de info@sfgv.ch): 12 mois x 5 mois de prolongation = **556 millions de francs**: telle est la contribution à laquelle la branche des centres de fitness et de santé a dû consentir par des prolongations d'abonnements.

Cela signifie que les PME de la branche des centres de fitness et de santé ont dû puiser 556 millions de francs dans leurs propres réserves pour prolonger les abonnements de leur clientèle et faire face aux mesures liées à la pandémie.

Les coûts fixes ont-ils pu être couverts par les indemnités pour cas de rigueur?



Indemnités pour cas de rigueur:

Il est particulièrement frappant de constater que chaque canton ou presque a versé une somme différente d'indemnités pour cas de rigueur, ce qui a entraîné une distorsion de la concurrence. On peut également dire que pour 66 % des entreprises, ces indemnités n'ont pas suffi à couvrir les coûts fixes courants, **sans même tenir compte dans ce calcul des prolongations d'abonnements.**

Presque toutes les entreprises ont dû utiliser au moins 5 % (et jusqu'à 12 %) des indemnités reçues pour payer leurs frais de fiduciaire. Les processus compliqués, les tableaux ou calculs spéciaux ou encore la pléthore de documents à fournir aux autorités ont nécessité un accompagnement professionnel, ce qui a engendré des frais.

En outre, les processus extrêmement bureaucratiques et les temps d'attente extrêmement longs jusqu'au versement des indemnités ont été soulevés de nombreuses fois.

Augmentation des prix de l'énergie

Aux difficultés économiques mentionnées ci-dessus s'ajoute à présent le fait que les prix de l'énergie ont fortement augmenté, ce qui provoque une nouvelle hausse des coûts fixes courants.

En raison des pertes de chiffres d'affaires citées plus haut et des coûts fixes non couverts durant la pandémie, la FSCFS recommande à ses membres d'envisager une augmentation du prix des abonnements. La hausse parfois colossale des coûts d'énergie (gaz, électricité) aggrave encore notre situation financière. La FSCFS estime par conséquent qu'une augmentation d'au moins 5 % du prix des abonnements est justifiée.

Vous obtiendrez des informations détaillées sur www.sfgv.ch/fr ou en écrivant à l'adresse c.ammann@sfgv.ch ou r.steiner@sfgv.ch.

La FSCFS défend les intérêts de la branche des centres de fitness et de santé. Ensemble, nos 400 membres représentent 10 000 emplois et 200 places de formation. La branche fitness et santé dans sa globalité comptabilise 1300 centres, 31 000 emplois et 450 places de formation. D'après le rapport de branche 2020 de la FSCFS, notre branche réalise un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs par an. 19 % de la population s'entraîne dans un centre de fitness et de santé. Nous contribuons à la bonne santé de l'économie et de la population suisses, y compris dans les régions périphériques. Ainsi, nous participons de manière essentielle à la création de valeur du pays.

SCHWEIZ. FITNESS- UND GESUNDHEITSCENTER VERBAND SFGV
3000 BERN

FÉDÉRATION SUISSE DES CENTRES FITNESS ET DE SANTÉ
FSCFS
3000 BERNE